

COMMUNE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ

DECISION DU MAIRE
prise en application des articles L. 2221-22

OBJET : DEMANDE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR L'ACQUISITION D'UN FOUR 20 NIVEAUX POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE.

Le Maire de St Marcellin en Forez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2026, portant délégation au Maire, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T., pendant la durée de son mandat, à prendre un certain nombre de décisions,

Vu le besoin de remplacer le four 10 niveaux du restaurant scolaire par un four 20 niveaux avec une fonction auto-nettoyage,

CONSIDERANT l'aide financière pouvant être attribuée par Loire Forez Agglomération au titre du Fonds de Concours « Investissement pour favoriser l'application de la loi EGalim et lutter contre le gaspillage alimentaire »,

DECIDE

ARTICLE 1 – De solliciter le concours financier de Loire Forez Agglomération dans le cadre du Fonds de Concours « Investissement pour favoriser l'application de la loi EGalim et lutter contre le gaspillage alimentaire »,

ARTICLE 2 – Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à 23 126.75 € HT pour le remplacement du four, montant financé de la façon suivante :

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| - Loire Forez Agglomération = | 8 501.40 €, |
| - FIPHFP = | 10 000.00 € |
| - Autofinancement = | 4 625.35 €, |

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

ARTICLE 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Saint Marcellin en Forez, le 28 mai 2026

Le Maire,
Eric LARDON

